

# **MEDIA 6 SA**

**Comptes sociaux au 30 septembre 2014**

**RAPPORT FINANCIER**

**DE L'EXERCICE 2013/2014**

**CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2014**

**1 - RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JANVIER 2015 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**a) Activité de l'exercice**

Le chiffre d'affaires a représenté 5 553 K€, en augmentation de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -5 010 K€, en diminution de 0.7 % sur l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 543 K€ contre 533 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier est de +2 191 K€ contre + 85 K€ l'année précédente comprend notamment :

- 1 662 K€ de dividendes perçus (2 239 K€ pour le précédent exercice)
- 298 K€ de reprise de la dépréciation des titres MEDIA 6 détenus en actions propres
- 66 K€ de boni de confusion sur la TUP de CIPP

Le résultat fiscal du Groupe intégré est bénéficiaire pour un montant de 98 K€ après imputation partielle du report en avant dérogé en 2011 de 1 098 K€. L'impôt dû d'un montant de 33 K€ sera payé en imputant la réduction impôt mécénat de 16 K€ et une partie du CICE relatif à l'année 2013 de 17 K€

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 3 614 K€.

**b) Faits caractéristiques de l'exercice**

Le 28 mars 2014, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a confirmé la décision d'achat de la société CIPP et de procéder à la transmission universelle de patrimoine de cette société à MEDIA 6.

Le 11 avril 2014, La société MEDIA 6 a décidé de dissoudre la société CIPP sans liquidation. Cette dissolution a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société CIPP à MEDIA 6. Le résultat de cette opération est un boni de confusion de 66 K€.

**c) Evènements postérieurs à la clôture**

Le 25 septembre 2014, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale MEDIASIXTE ALDIGE. Cette dissolution a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société MEDIASIXTE ALDIGE à la société MEDIA 6.

**d) Affectation du résultat**

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 3 613 583 € qu'il est proposé d'affecter :

- A une distribution de dividende à concurrence de ..... 529 500 €
- Le solde étant affecté au poste « Report à nouveau » soit ..... 3 084 083 €

Cette distribution correspond à 0,15 € par action, étant rappelé que les dividendes distribués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ne bénéficient plus de l'avoir fiscal.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2011	0 €
30/09/2012	0 €
30/09/2013	0 €

**e) Activité en matière de recherche et développement**

Néant.

#### f) Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

- Dépenses concernées 16 542 €
- Impôt sur les sociétés correspondant 5 514 €

#### g) Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

#### h) Délais de paiement

En application des dispositions de la l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code et de la loi relative à la consommation n°2013-344 du 17 mars 2014, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs et des clients au titre des deux derniers exercices.

En euros

Fournisseurs	Total au 30/09/13	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	277 417	47 150	230 267	226 389	3 878	0
Fournisseurs Groupe	133 105	1 808	131 297	121 131	10 166	0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>410 522</b>	<b>48 958</b>	<b>361 564</b>	<b>347 520</b>	<b>14 044</b>	<b>0</b>

Fournisseurs	Total au 30/09/14	Echu	Non échu Total	Non échu < 30j	Non échu entre 30j et 60j	Non échu > 60j
Fournisseurs Tiers	302 840	29 205	273 635	264 820	8 815	0
Fournisseurs Groupe	2 006	1 808	198	198	0	0
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>304 846</b>	<b>31 013</b>	<b>273 833</b>	<b>265 018</b>	<b>8 815</b>	<b>0</b>

Échéances créances clients en euros	30/09/13	30/09/14
Non échu	469 533	663 353
Echu de 1 à 90 jours	159 130	16 605
Echu de 91 à 180 jours	12 444	10 818
Echu de 180 à 360 jours	21 793	20 189
Echu > 360 jours	71 516	118 198
<b>Total créances clients (brutes)</b>	<b>734 416</b>	<b>829 163</b>

Les créances Groupe représentent la quasi-totalité des créances soit 818 500 euros.

**COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2014**

**2.1 BILAN au 30 septembre 2014 (Valeurs en K€)**

ACTIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2013	Sept. 2014
Immobilisations incorporelles	1	101	96
Immobilisations corporelles	1	125	90
Immobilisations financières	1	22 616	23 170
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>22 842</b>	<b>23 356</b>
Clients et comptes rattachés	2	735	829
Autres créances et comptes de régularisation	2	21 172	23 826
Valeurs mobilières de placement	4	27	27
Disponibilités		6 429	9 123
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>28 363</b>	<b>33 805</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>51 205</b>	<b>57 161</b>

PASSIF	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2013	Sept. 2014
Capital	5	11 296	11 296
Réserves		23 785	24 808
Résultat de l'exercice		1 023	3 614
Provisions réglementées		81	68
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>36 185</b>	<b>39 786</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	6	<b>145</b>	<b>115</b>
Emprunts et dettes financières	7	1 682	1 353
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		411	305
Autres dettes et comptes de régularisation	3	12 782	15 602
<b>DETTES</b>		<b>14 875</b>	<b>17 260</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>51 205</b>	<b>57 161</b>

**2.2 COMPTE DE RESULTAT au 30 septembre 2014 (Valeurs en K€)**

	Notes annexes	Exercices	
		Sept. 2013	Sept. 2014
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>5 507</b>	<b>5 553</b>
Achats et charges externes		(2 149)	(2 158)
Impôts, taxes et versements assimilés		(225)	(188)
Charges de personnel		(2 701)	(2 571)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		64	(78)
Autres charges et produits d'exploitation		37	(15)
<b>Total des charges et autres produits d'exploitation</b>		<b>(4 974)</b>	<b>(5 010)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>533</b>	<b>543</b>
<b>Résultat financier</b>	8	<b>85</b>	<b>2 191</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>		<b>618</b>	<b>2 734</b>
Résultat exceptionnel	9	(74)	19
Impôt sur les résultats	10	479	861
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 023</b>	<b>3 614</b>

### 3 - ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

#### **Règles et méthodes comptables**

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

#### **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ◆ continuité d'exploitation
- ◆ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- ◆ indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **Méthodes comptables utilisées**

##### **a) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1<sup>ère</sup> catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2<sup>ème</sup> catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

##### **b) Immobilisation incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ce poste est constitué essentiellement de logiciels et autres droits similaires.

- amortissement comptable : 3 ans linéaire
- amortissement fiscal : 1 an linéaire

##### **c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.

Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes (L=linéaire ; D=dégressif ; E= exceptionnel) :

Immobilisations corporelles	Amortissements Comptable	Amortissements Fiscal
Installations techniques, mat outillage	L 5 ans	D 5 ans
Installations Agencements Aménagements	L 5 à 8 ans	L 5 à 8 ans
Matériel de transport	L 4 ans	L 4 ans
Matériel de bureau et informatique	L 3 à 5 ans	L/D 3 à 5 ans
Mobilier	L 5ans	L 5 ans

#### **d) Titres de participation**

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

#### **e) Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

#### **f) Provisions pour risques et charges**

Elles sont constituées par :

- des provisions pour indemnités de fin de carrière : 115 349 €

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Le taux d'actualisation retenu pour le calcul est de 1,86 % au 30 septembre 2014 (Source taux iBoxx Corporates AA)

#### 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**Note 1 : Immobilisations** (Valeurs en K€)

**Tableau de variation**

	<b>Solde au 30/09/13</b>	<b>Acquis. / Dotations</b>	<b>Sorties / Reprises</b>	<b>Solde au 30/09/14</b>
<b>VALEURS BRUTES</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>681</b>	<b>48</b>		<b>729</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>899</b>	<b>23</b>	<b>(4)</b>	<b>918</b>
Autres participations	40 092	632	(632)	40 092
Prêts et autres immob. financières	1 576	311	(3)	1 884
<b>Immobilisations financières</b>	<b>41 668</b>	<b>943</b>	<b>(635)</b>	<b>41 976</b>
<b>TOTAL VALEURS BRUTES</b>	<b>43 248</b>	<b>1 014</b>	<b>(639)</b>	<b>43 623</b>
<b>AMORTISSEMENTS, PROVISIONS</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(580)</b>	<b>(53)</b>		<b>(633)</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(774)</b>	<b>(58)</b>	<b>4</b>	<b>(828)</b>
Autres participations	(18 402)			(18 402)
Prêts et autres immob. financières	(650)	(52)	298	(404)
<b>Immobilisations financières</b>	<b>(19 052)</b>	<b>(52)</b>	<b>298</b>	<b>(18 806)</b>
<b>TOTAL AMORT. ET PROVISIONS</b>	<b>(20 406)</b>	<b>(163)</b>	<b>302</b>	<b>(20 267)</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>22 842</b>	<b>851</b>	<b>(337)</b>	<b>23 356</b>

Au 30/09/2014 les titres de participation comprennent 275 133 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 1 879 K€ dont 39 554 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 306 K€, au cours moyen d'achat de 7,73 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 28 mars 2014.

Parmi les titres acquis figurent les titres qui étaient détenus par la société CIPP soit 30 408 actions pour une valeur de 255 K€. Ces titres étaient dépréciés chez CIPP pour 52 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2014 s'est élevé à 5,36 €. La valeur économique des 275 133 actions auto détenues est de 1 475 K€. L'écart entre la valeur comptable et la valeur au prix du marché étant moins important en 2014 par rapport à 2013, il a été constaté une reprise de dépréciation d'un montant de 297 K€. Au 30/09/2014, le montant total de la dépréciation est de 405 K€.

**Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation**

##### **Clients et comptes rattachés**

Au 30 septembre 2014, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe. L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

**Autres créances et comptes de régularisation (Valeurs en K€)**

Désignations	Valeurs nettes 30/09/13	Valeurs nettes 30/09/14
Comptes courants Groupe et associés	19 182	21 590
Créances diverses	1 904	2 198
Charges constatées d'avance	86	38
<b>TOTAUX</b>	<b>21 172</b>	<b>23 826</b>

Les créances diverses comprennent des créances d'impôt (carry back et crédit d'impôt compétitivité emploi) remboursables ou imputables à plus d'un an pour un montant de 1 523 K€.

**Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation (Valeurs en K€)**

Désignations	Valeurs au 30/09/13	Valeurs au 30/09/14
Comptes courants Groupe et associés	11 777	14 547
Etat : dettes fiscales	73	111
Autres dettes	932	944
<b>TOTAUX</b>	<b>12 782</b>	<b>15 602</b>

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

**Note 4 : VMP et autres placements (Valeurs en K€)**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent au 30/09/2014, 5 096 actions MEDIA 6 pour un montant de 29 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2014 s'est élevé à 5,36 €. La valeur économique des 5 096 actions auto détenues est de 27 K€. Cette valeur est inférieure à la valeur comptable au 30/09/2014. L'écart constaté en 2014 entre la valeur comptable et la valeur au prix du marché étant moins important que celui constaté en 2013, il a été constaté une reprise de la dépréciation d'un montant de 1 K€. Au 30/09/2014, le montant total de la dépréciation est de 2 K€.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achat et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

VMP et autres placements	30/09/13	30/09/14
Actions propres	27	27
Sicav et FCP monétaires		
<b>Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)</b>	<b>27</b>	<b>27</b>

**Note 5 : Capital social**

Le capital social de 11 296 K€ est constitué de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.



**Variation des capitaux propres (Valeurs en K€)**

<b>Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2013</b>	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	36 185
Distribution sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	36 185
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Résultat de l'exercice	3 614
Amortissements dérogatoires	(13)
<b>Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2014</b>	
Capitaux propres avant répartition	39 786

Le Conseil d'administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

**Note 6 : Provisions pour risques et charges (Valeurs en K€)**

Désignations	30/09/13	Augm. Dotat.	Diminution		30/09/14
			Utilisat.	Reprise	
Provisions indemnités de fin de carrière	145	115		145	405
Provisions pour litiges					
<b>Total provisions risques et charges</b>	<b>145</b>	<b>115</b>		<b>145</b>	<b>405</b>

**Indemnités de fin de carrière**

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge ⇨ de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge ⇨ de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge ⇨ de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	49%
Actualisation	3,05% au 30/09/13 et 1.86% au 30/09/14 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

## Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

### Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Pour l'acquisition du nouveau siège social, le Groupe a emprunté la somme de 4 000 K€ au travers de sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE. D'autres exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Le 30 juillet 2012, la société MEDIA 6 a souscrit un nouvel emprunt de 750 K€ à taux variable chez HSBC pour financer des investissements industriels (acquisition d'une presse à imprimer).

Au 30 septembre 2014, les emprunts et dettes financières s'élevaient à 1 353 K€, dont 1 046 K€ à moins d'un an (dont 894 K€ de banques créditrices) et le solde soit 307 K€ entre un et cinq ans.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

### Clauses de défaut relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit

Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2014	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
<b>Emprunts à moyen terme</b>		
<b>MEDIA 6 SA</b> <b>Emprunt 750 K€</b> Souscrit en juillet 2012 Durée : 20 trimestres	05/08/17	
<b>TOTAL</b>	<b>457 K€</b>	

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2014.

### Note 8 : Résultat financier (Valeurs en K€)

Désignations	Valeurs au 30/09/13	Valeurs au 30/09/14
Dividendes perçus	2 239	1 662
Intérêts et charges nets	108	85
Boni de confusion		66
Différence de change		82
Provision pour dépréciation des titres	(2 261)	298
Provisions pour Compte Courant	(1)	(2)
<b>TOTAUX</b>	<b>85</b>	<b>2 191</b>

La société a constaté une reprise sur la dépréciation du compte titre « Actions Propres » d'un montant de 298 K€.

**Note 9 : Résultat exceptionnel (Valeurs en K€)**

Désignations	Valeurs au 30/09/13	Valeurs au 4
Provisions règlementées	(34)	13
Résultat de cession participations et immob. corp.	(57)	
Divers	17	6
<b>TOTAUX</b>	<b>(74)</b>	<b>19</b>

**Note 10 : Impôt sur les résultats (Valeurs en K€)**

Désignations	Valeurs au 30/09/13	Valeurs au 30/09/14
Impôt sur résultat courant	(178)	(380)
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	6	(6)
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	651	1 247
<b>TOTAUX</b>	<b>479</b>	<b>861</b>

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé un bénéfice d'un montant de 1 195 K€.

**Note 11 : Effectifs**

Au 30/09/2014, MEDIA 6 SA emploie 28 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 93%
- employés : 7%

**Note 12 : Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Au 30 septembre 2014, le nombre d'heures dues au titre du DIF s'élevait à 2 356.

**Note 13 : Evènements postérieurs à la clôture**

Le 25 septembre 2014, le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de sa filiale MEDIASIXTE ALDIGE. Cette dissolution a pris effet au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et a entraîné la transmission universelle de patrimoine de la société MEDIASIXTE ALDIGE à la société MEDIA 6.

**Note 14 : Engagements hors bilan****Cautions accordées par MEDIA 6 SA**

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2014 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicom et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne (44680). Au 30 septembre 2014, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 98 K€ (162 K€ en 2013).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un emprunt contracté par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2014, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 187 K€ (524 K€ en 2013).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France Paris, à raison de deux emprunts contractés par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2014, l'engagement résiduel sur ces contrat représente 279 K€ (617 K€ en 2013).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un remboursement d'acompte auprès d'un client de la société MEDIA 6 ASIA PRODUCTION pour 2 000 000 USD jusqu'au 31 décembre 2014. Au 30 septembre 2014, l'engagement sur cette caution représente 1 587 K€.

#### **Note 15 : Autres informations**

##### **Rémunération des mandataires sociaux**

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 694 K€. Elle était de 710 K€ pour le précédent exercice.

##### **Relations avec les entreprises liées (Valeurs en K€)**

<b>Actif immobilisé</b>	Participations	21 687
	Actions propres	1 475
	Dépôts et cautionnements	néant
<b>Actif circulant</b>	Clients et comptes rattachés	818
	Autres créances et cptes de régularisation	22 295
<b>Emprunts et dettes financières</b>	Emprunts d'actions	néant
<b>Dettes</b>	Fournisseurs et comptes rattachés	92
	Autres dettes	14 795
<b>Produits d'exploitation</b>	Refacturations de prestations de services	5 553
	Autres produits	2
<b>Charges d'exploitation</b>	Locations immobilières	(409)
	Autres charges	(33)
<b>Produits financiers</b>	Intérêts de comptes courants reçus	83
	Revenus des titres de participations	1 662
<b>Charges financières</b>	Intérêts des comptes courants versés	(17)
	Abandon de créances	

##### **Convention d'intégration fiscale**

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2014, la société a enregistré à ce titre une économie d'impôt de 881 K€.

**Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2014**

MEDIA 6 SA  
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS  
MEDIA 6 PRODUCTION METAL  
MEDIA 6 PRODUCTION PLV  
ALDIGE  
MEDIA 6 AGENCEMENT  
MEDIA 6 DESIGN  
MEDIASIXTE (SCI)  
MEDIASIXTE ALDIGE  
MEDIASIXTE BOIS  
MEDIASIXTE METAL  
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)  
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE  
MEDIA 6 PLV

## MEDIA 6 - Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital		Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe	Brut	Net					
<b>Filiales détenues à plus de 50%</b>											
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	951 560	(1 735 819)	100,00%	100,00%	2 745 397	660 397	1 762 539		11 515 926	(1 776 803)	
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 566 175	100,00%	100,00%	3 637 000	3 637 000	0		11 695 256	247 834	
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 000 000	(538 964)	100,00%	100,00%	12 682 842	0	3 901 043		10 653 206	(882 810)	
ALDIGE	437 000	(80 285)	100,00%	100,00%	489 800	489 800	216 837		1 268 258	(12 327)	
MEDIA 6 ASIA	922	369 246	100,00%	100,00%	922	922	0		593 513	24 169	
MEDIA 6 ROMANIA	794	586 801	100,00%	100,00%	1 057	1 057	183 015		1 064 287	270 898	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	102	(1 355 707)	100,00%	100,00%	350 000	350 000	4 978 009	1 589 825	6 266 517	952 912	
ARTIUM PRODUCTION LTD	10	(766 957)	100,00%	100,00%	350 000	350 000	471 528		3 608 074	55 909	
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	1 804 926	99,92%	99,92%	1 822 451	1 822 451	0		4 836 934	341 954	479 600
COULEUR 6	71	(56 583)	100,00%	100,00%	141	0	56 280	7 112	0	(2 297)	
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	207 264	100,00%	100,00%	414 018	414 018	0		241 121	157 857	193 200
MEDIA 6 DESIGN	1 264 530	1 915 174	100,00%	100,00%	5 818 489	5 818 489	0		8 158 979	483 093	342 045
MEDIA 6 MERCHANDISING SERVICES	302 500	260 732	100,00%	100,00%	542 861	542 861	0		2 343 483	(226 345)	
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	1 080 565	100,00%	100,00%	165 037	165 037	48 356		414 135	103 568	
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	(857 640)	100,00%	100,00%	15 245	15 245	1 621 077		4 414	(286 880)	
MEDIASIXTE ALDIGE	40 000	390 015	100,00%	100,00%	(*)	(*)	0		0	345 844	40 000
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 149 971	100,00%	100,00%	(*)	(*)	0	98 190	569 403	401 590	424 637
MEDIASIXTE METAL	38 000	271 968	100,00%	100,00%	(*)	(*)	0		418 523	183 700	182 875
MEDIASIXTE CZ	7 273	(21 605)	100,00%	100,00%	6 624	0	23 091		0	0	
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	(125 448)	1,00%	100,00%	1 500	1 500	685 197		79 072	(126 948)	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	534 765	100,00%	100,00%	10 000	10 000	2 606 762	465 574	699 399	123 027	
<b>Filiales non opérationnelles</b>											
MEDIA 6 PLV	50 000	48 740	100,00%	100,00%	44 801	44 801			0	(5 647)	

(\*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

## **5 - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AU COMPTES SUR L'EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE MEDIA 6 SA ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIA 6, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Titres de participation » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Les informations prévues par les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons en attester l'exactitude et la sincérité ;
- Les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification ;
- Contrairement aux dispositions de l'article L. 233-6 du code de commerce, le rapport de gestion ne contient pas les informations relatives à l'activité et résultats des filiales contrôlées par votre société.

Par ailleurs, en application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 28 janvier 2015

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON  
*Membre français de Grant Thornton International*

EFICO

Mme Natasha VIGNAUX  
*Associée*

M. Michel STALLIVIERI  
*Associé*